

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-034

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUÉ MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'AFFICHAGE DANS LE SECTEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA18 3011 0380, a adopté lors d'une séance tenue le 6 novembre 2018, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-034, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **lundi 26 novembre 2018 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

L'objet de ce premier projet de règlement vise la création de dispositions normatives encadrant l'affichage à l'intérieur des zones bordant la rue Notre-Dame et le long d'un petit tronçon du boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse suppléante d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement s'applique aux zones 220, 221, 224, 225, 226, 232, 513 et 583 et à leurs zones contiguës numéros 104, 219, 222, 223, 227, 228, 229, 230, 231, 508 et 599. Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Montréal, le 14 novembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat